

Le bulletin municipal de Caumont

Année 2025



mairie@caumont82.fr

LA VIE DU VILLAGE

Retour sur les
temps forts des
derniers mois

DOSSIER

Comprendre
le budget
2025

LA MAIRIE

Lumière sur
les projets
à venir

Le mot du maire

Alors que nous sommes dans la dernière année de notre mandat, je souhaite à travers ces quelques lignes partager avec vous un regard sur notre village et sur le travail accompli ensemble.

Je souhaite réaffirmer notre engagement à préserver et à renforcer les services essentiels qui participent à la vie de notre commune.

Nous tenons particulièrement à maintenir l'épicerie du village, véritable lieu de proximité et de lien social ainsi que l'agence postale communale, indispensable pour les démarches du quotidien. Ces services sont précieux et nous mettons tout en œuvre pour assurer leur pérennité.

L'école en regroupement pédagogique reste notre priorité. Elle constitue le cœur de notre engagement pour l'avenir de nos enfants et pour le dynamisme de notre territoire. À cela s'ajoute notre détermination à préserver l'ALAE, un service indispensable pour accompagner les familles et offrir à nos jeunes un temps d'accueil de qualité.

Ces engagements ne sont pas simples à tenir dans un contexte contraint. Il reste encore des chantiers à mener et des défis à relever et je tiens à vous assurer que nous continuerons à œuvrer avec détermination jusqu'à la fin du mandat.

Après la rénovation énergétique de l'école, de la mairie et de la salle des fêtes, nous nous concentrons sur de nouveaux projets structurants.

Grâce à la labélisation de Caumont dans le programme "Village d'avenir", nous bénéficions d'un accompagnement personnalisé pour chaque dossier grâce à notre directrice de projets. Nous avons aussi signé un contrat d'équipement avec le Président du Conseil départemental.

Les projets à venir : la restructuration du cimetière (accessibilité et sécurisation) et reprise des concessions à l'abandon (liste affiché en Mairie et à l'entrée du cimetière) ; la rénovation des appartements du presbytère est en cours ; la création de deux logements dans la maison "Capdordy" et aussi l'extension du quartier des vergers pour accueillir de nouvelles familles.

Ces actions visent à renforcer l'attractivité de notre village et à préserver l'école, un élément essentiel de notre vie locale.

Après vingt ans à vos côtés, je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des habitants et toutes celles et ceux qui m'ont aidée et soutenue, c'est ensemble que nous avons fait avancer notre commune.

Monique DELZERS

Sommaire

Page 2.	Le mot du maire	Page 8.	Les associations
Page 2.	Le sommaire	Page 9.	Les informations diverses
Page 3.	Les réalisations & projets	Page 10.	L'état-civil
Page 4.	La vie économique	Page 11.	La vie du village
Page 5-6.	Les finances communales	Page 12.	Caumont & les infos de la
Page 7.	L'école et le CLAE		Communauté de Communes

Les réalisations

2008 :

- Le lotissement
- L'acquisition et la rénovation du multiservices

2009 : L'assainissement collectif

2013 - 2014 : L'école — rénovation des salles de classe

2015 - 2016 : Construction de la cantine

2017 - 2018 : Le bâtiment périscolaire

2019 - 2020 : La place et la halle

2022 :

- Le logement au-dessus du périscolaire
- La sécurisation et amélioration thermique du bâtiment mairie.
- La rénovation thermique de la salle des fêtes et construction d'une treille.
- L'acquisition du gîte des Moulins
- L'acquisition de la maison Bosc

2023 : La labellisation de Caumont "Villages d'avenir"

2024 :

- La rénovation énergétique de l'école avec climatisation de la salle de classe
- La rénovation de la « maison Bosc » dont nous avons cédé une partie à Tarn et Garonne Habitat pour la réalisation d'un logement T4 au mois de décembre.
- La réorganisation du Multiservices sera bientôt terminée.
- L'étude de réaménagement du centre-bourg avec le programme d'aménagement.
- Le plateau sportif

Les projets en cours

- La rénovation des logements sociaux du Presbytère
- La construction d'une petite centrale photovoltaïque
- La mise en sécurité et restructuration du cimetière

Les projets à venir

- « Maison Capdordy »

2025 : Acquisition auprès de l'EPF de la maison et de la parcelle de 2ha.

2026 : La rénovation de la maison avec création de deux logements sociaux.

2027 : La phase d'extension du quartier des vergers.



La commune couvre une superficie de 1522 hectares et compte 356 habitants.

Le territoire se divise en deux parties : une moitié s'étend sur les coteaux des terrasses moyennes et largement boisés, alors que la seconde moitié est constituée par les basses terrasses et les terres plates.

Son activité économique et équipements

Il est recensé une vingtaine d'exploitations agricoles.

Les productions sont variées : polyculture, élevage laitier et bovin viande. Négoce de bestiaux export, éleveur de volailles, arboriculture (pommes, prunes, noisettes, brugnons, raisins, abricots, cerise), maraîchage, échalotes, miel.

La Coopérative des Chatons

Créée en 1992, elle regroupe plusieurs producteurs de noisettes de quatre départements d'Occitanie.

La CUMA d'accueil

Elle regroupe plusieurs agriculteurs de la commune et des environs. Elle a pour but l'achat de gros matériels en commun.

Ses artisans

Deux maçons, un fabricant de croquettes pour chiens, 3 entreprises multiservices, Clim Protect, SH lithium.

Ses commerçants

Le multiservices (épicerie-bar), le restaurant.

Ses commerçants ambulants

Un boucher-charcutier.

Ses services de proximité à Caumont

L'Agence Postale Communale, France Service Itinérant, atelier numérique. Infirmières à domicile de St Nicolas de la Grave. Une assistante maternelle et une famille d'accueil. Service à la personne (ADMR).

Ses équipements publics

L'école maternelle fait partie du regroupement pédagogique intercommunal (Angeville, Fajolles, Saint- Arroumex Caumont). L'effectif moyen est de 25 élèves par école soit 75 enfants.

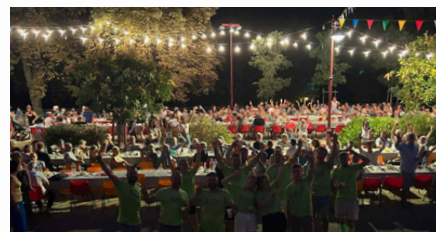
L'ALAE et le bâtiment périscolaire ; le city-parc ; la place et la halle. Le bâtiment multiservices et l'ancien Presbytère avec 2 logements sociaux. Le bâtiment mairie - salle des fêtes et salle des mariages. Le gîte des Moulins. La maison "Capdordy" et le terrain. Le local Bosc (atelier municipal et bureau partagé).

L'accueil de tourisme

3 gîtes, une chambre d'hôtes

Les associations

Le Foyer culturel laïque, le jumelage franco-allemand, la gymnastique, la chasse, le comité des Fêtes, la Koukaloka.



L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Budget Primitif.



Rappel du cadre général du budget primitif



Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours.

Il respecte les principes budgétaires: annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.



Rappel de la structure d'un budget communal



La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les **dépenses de fonctionnement** étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les **différents recettes de fonctionnement** correspondent principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles, etc.) et aux dotations versées par l'Etat.

La **section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Les **dépenses d'investissements** sont notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets.

Les **recettes d'investissement** étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.



Répartition du budget 2025



Fonctionnement

687 408 euros

Investissement

762 718 euros

Contexte

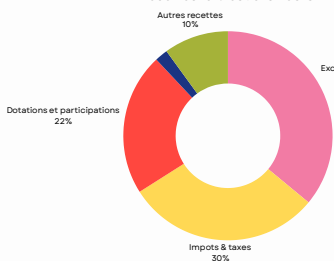
La commune évolue dans un contexte financier contraint par une baisse sensible des dotations de l'Etat. Malgré cette conjoncture délicate, la maîtrise des charges de fonctionnement nous permet de réaffirmer notre volonté de préserver notre bien vivre, notamment par un maintien des services proposés.

Orientations

- Maîtrise de nos dépenses courantes en fonctionnement.
- Poursuite des investissements prioritaires.
- **Aucune hausse** de la fiscalité en 2025.

La section de fonctionnement

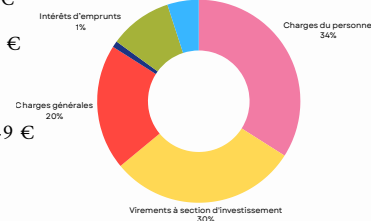
Recettes totales : 678 408 €



- Excédent antérieur : 245 341 €
- Impôts et taxes : 207 231 €
- Dotations & participations : 151 193 €
- Autres recettes : 70 202 €
- Produits des services : 13 441 €

Dépenses totales : 678 408 €

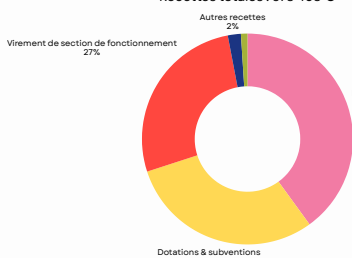
- Charges du personnel : 236 562 €
- Virements pour invest : 208 060 €
- Charges générales : 136 710 €
- Charges gestion courante : 68 549 €
- Autres dépenses : 34 545 €
- Intérêts d'emprunts : 2 982 €



Nos prévisions de dépenses réelles restent quasi conformes au budget de l'an passé. On constate une légère baisse avec une prévision à 467 692€ contre 477 890€ en 2024. Des prévisions de recettes réelles de fonctionnement en augmentation avec 442 067€ contre 429 831€ en 2024. Une section de fonctionnement alignée sur notre volonté de maîtrise budgétaire.

La section d'investissement

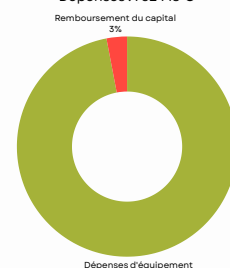
Recettes totales : 678 408 €



- Emprunt : 306 000 €
- Dotations et subventions : 232 374 €
- Virement de section de fonct : 208 060 €
- Autres recettes : 9 574 €
- Excédent d'invest reporté : 6 710 €

- Dépenses d'équipement : 739 204 €
- Remboursement du capital : 23 514 €

Dépenses : 762 718 €



Nous portons une ambition forte pour 2025. Afin de préserver la vie et l'attractivité de notre commune, plusieurs projets structurants sont inscrits au BP 2025 : la réhabilitation des logements du Presbytère.

L'acquisition de la maison "Capdordy" et ses terrains pour accueillir de nouvelles familles et ainsi maintenir les services publics, en particulier l'école.

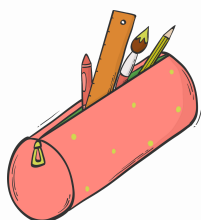
Fiscalité votée en 2025

	Taux	Produit
Taxe Foncière Bati	42.04 %	123 724 €
Taxe Foncière Non-Bati	147.44 %	78 438 €
Taxe Hab Rés secondaire	9.13 %	2 018 €

En synthèse

Les dépenses de fonctionnement ont été contenues en 2024. Une rigueur particulière sera observée en 2025 pour préserver notre capacité d'investissement. Le programme d'investissement ambitieux destiné à pérenniser l'ensemble de ces services est poursuivi dotant ainsi notre commune, d'équipements ouverts à tous et d'une capacité d'accueil raisonnée.

1er janvier 2025, l'encours de la dette de la commune s'établit à 247 002 € et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à 8.00 ETP.

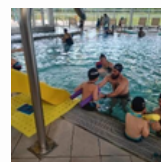


L'école n'est pas seulement à l'école elle est aussi dehors... seul...en petit groupe ou tous ensemble !

Nous apprenons à vivre, à nous entraider et à grandir. Nous faisons des rencontres exceptionnelles.

L'école nous apprend à être de futurs lecteurs et penseurs et la vie nous apprend à vivre.

A l'école on apprend bien plus que des leçons, on découvre le monde, on forge des rêves et on construit l'avenir !



Le CLAE en quelques mots



Le CLAE c'est des espaces aménagés dans lesquels les enfants évoluent à leur rythme, librement.

En voici quelques-uns : dinette, construction, dessin, lecture, jeux de ballons, jeux en extérieur libre, loisirs créatifs et jeux de société. Des pratiques éducatives nouvelles chaque période telles que du foot, de la sophrologie, du rugby, du théâtre, de l'anglais, du cirque et du light painting.

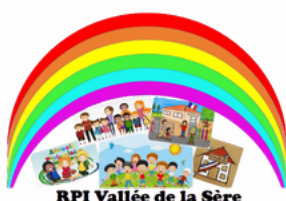
Le CLAE, c'est également un tout nouveau terrain de jeux, avec la construction du City Park. Un espace sportif sécurisé où les enfants jouent leurs plus belles parties.

Tout ceci encadré avec bienveillance par une équipe au top et volontaire pour faire vivre de bons moments aux enfants.

Le CLAE, c'est enfin un projet « **Musiqu'au CLAE** » en partenariat avec les Francas 82, qui font intervenir un professeur de musique, à ST Arroumex, pour chanter du Rock'n'roll.

Le concert, qui a regroupé 150 enfants venus des différents CLAE du département, accompagné d'un orchestre, s'est déroulé à Valence d'Agen le 17 mai 2025.

50% des enfants sont venus au moins 1 fois au Centre de Loisirs.



Les associations du village

Focus sur les temps forts des différentes associations caumontaises.
Il y a en a véritablement pour tous les goûts.

*Par la mairie
de Caumont*

Foyer culturel laïque



Les 22, 28 et 29 mars 2025, la salle des fêtes de Caumont a vibré au rythme des rires lors du spectacle de théâtre organisé par **le Foyer Culturel Laïque de Caumont**. Avec une entrée cumulée de 357 spectateurs sur trois soirées, l'événement a connu un franc succès, prouvant une fois encore l'engouement du public pour le talent des comédiens amateurs.

Ce spectacle, conçu et interprété par des bénévoles passionnés, proposait une série de sketches habilement reliés par un fil rouge. Fort de ce succès, le Foyer Culturel Laïque de Caumont envisage déjà de renouveler l'expérience l'année prochaine.

Une belle preuve que le théâtre amateur a encore de beaux jours devant lui à Caumont !

Le comité des Fêtes



Merci à toute cette équipe AOC.

Merci à tous les Caumontois et Caumontoises pour leur présence au repas et à notre traditionnelle fête de village 2025.

Brice Bringay, Président.



L'association communale de chasse

L'association communale de Chasse Agréée de Caumont était composée de 37 chasseurs pour la saison 2024/2025.

Le plan de chasse relatif aux battues aux chevreuils a été respecté (20 chevreuils ont été prélevés). Nous avons également prélevé 21 sangliers. Plusieurs lâchers de petit gibier ont aussi eu lieu tout au long de la saison (100 faisans, 110 perdreaux).

Un règlement intérieur saison 2025/2026 sera distribué avec les permis de chasse pour les autres espèces, ainsi que pour les différents jours et dates d'ouverture comme de fermeture.

Nous remercions la municipalité pour son aide importante à la réalisation de notre salle de chasse,

Le bureau de l'ACCA

La Koukaloka

La Koukaloka est un lieu dédié à la permaculture, à la pédagogie et à la préservation de la biodiversité.

Elle propose à ses membres et au public divers ateliers où se mêlent pratique et créativité. L'autonomie de chacun est valorisée et favorisée au travers du réseau territorial qui se constitue doucement.

L'association a ainsi accueilli 173 enfants ainsi que leurs enseignants et éducateurs, mettant l'accent sur l'accueil et l'inclusivité. 53 ateliers ont été menés sur l'année, de la maternelle au lycée, ainsi qu'avec l'IME Confluences de Moissac accueillant des enfants en situation de handicap. Outre le jardinage, ils construisent progressivement un chemin sensoriel pensé pour solliciter les cinq sens des enfants.

La Koukaloka a aussi mené des ateliers créatifs dans les communes environnantes, à la demande principalement des mairies : fabrication de bombes à graine, création de mandalas, introduction à la syntropie, etc.

Les informations diverses

Beaucoup de choses se sont passées à Caumont ces derniers mois. Retour en détails sur les événements marquants du village.

Par la mairie
de Caumont

L'actualité à la une

Réunion publique :

le jeudi 11 sept à 18h à la salle des fêtes

CAUMONT SOUTIENT LA PLANTATION DE HAIES CHAMPÊTRES EN 2025, PROFITEZ-EN !

Au travers du programme Commune'Haies, la commune de Caumont s'est engagée en 2025 auprès de l'Association Campagnes Vivantes 82 pour vous proposer un accompagnement à la plantation de haies champêtres à prix réduit ! (Voir modalités au dos)

POURQUOI PLANTER DES ARBRES ET HAIES CHAMPÊTRES ?

Préserver les sols !

Limitation de l'érosion, apport de matière organique

S'adapter au changement climatique !

Régulation de la température, stockage du carbone

Maintenir/Recréer des paysages attractifs !

Favorisation de l'ombrage et de paysages variés et agréables

Améliorer les performances agronomiques !

Limitation du vent, de l'érosion, amélioration de la fertilité, favorisation du bien-être animal

Produire de la nourriture !

Production de fruits comestibles pour les humains et les animaux

Réguler le cycle de l'eau !

Filtration et infiltration de l'eau dans les sols et limitation des crues

Favoriser la biodiversité !

Abri et nourriture pour de nombreuses espèces animales et végétales

Restaurer les corridors écologiques !

Déplacement des espèces animales et favorisation du brassage génétique

CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ?

0

Particulier, agriculteur.trice ou entreprise, prenez contact avant fin septembre avec l'Association Campagnes Vivantes 82 en rappelant votre commune de Caumont

1

L'association vous invitera à adhérer en vous rappelant en détails l'accompagnement décrit ci-dessous.

2

Une chargée de projets vous contacte pour évaluer vos besoins et réaliser une cartographie détaillée du projet, adaptée à vos attentes et à votre terrain. Un devis vous est proposé incluant la réduction prise en charge par votre commune au travers du programme Commune'Haies.

3

Entre octobre et novembre, vous préparez votre sol en suivant les conseils fournis par l'association (fiches techniques, conseil et appui téléphonique...)

4

Entre décembre et février l'association vous invite à une journée de remise pendant laquelle vous bénéficiez d'une démonstration sur les bons gestes de plantation. Vous repartez avec l'ensemble des jeunes plants et des fournitures spécifiquement préparés pour votre projet.

5

Entre décembre et mars, vous réalisez vos plantations en suivant la liste détaillée des essences et les conseils fournis.

6

Un suivi est réalisé pendant deux ans après la plantation et permet le remplacement des plants qui n'auraient pas repris (jusqu'à 8% des végétaux initialement implantés)



Depuis plus de 30 ans, l'Association Campagnes Vivantes 82 est l'acteur incontournable de l'arbre champêtre en Tarn-et-Garonne. L'association accompagne les particuliers, les collectivités, les établissements scolaires et les agriculteurs dans la création et l'entretien de haies champêtres, d'alignements et de bosquets, sensibilisant ainsi le grand public à l'importance de ces écosystèmes pour la biodiversité, les sols agricoles, l'eau et les paysages.



Association Campagnes Vivantes 82
40Ter Avenue du Chasselas
82200 MOISSAC
05 63 39 55 70
contact@campagnesvivantes82.fr



Les temps forts caumontois



Répartition des communes selon la grille de densité
■ rurale ■ urbaine

Visite de Monsieur le Sous-Préfet le 6 février 2025.

Caumont est un des 40 "Villages d'avenir" du Tarn-et-Garonne accompagnés dans le cadre du plan national France Ruralité, porté par l'Agence nationale des territoires (ANCT). Pierre Bressoles, Sous-Préfet de Castelsarrasin, délégué territorial adjoint de l'ANCT, était accompagné pour l'occasion par Flavie Bergounioux, directrice de projet "Villages d'avenir" à la sous-préfecture, qui accompagne Caumont dans ses projets.



État civil

Naissances 2021-2025

04-01-2021 : Jeanne LAVERGNE	17-10-2023 : Lizandro DELFINI
23-04-2022 : Alyah CAMPOS	07-11-2023 : Cody HO
14-06-2022 : Léandro GENET	23-12-2023 : Jules SAZY
01-09-2022 : Lou DUPOUY	10-08-2024 : Mathis RIEUTORD
12-03-2023 : Marlie PONTI	07-03-2025 : Johanna WISNIEWSKI
05-06-2023 : Lila BERGES	26-03-2025 : Myla ZAMPAR



« Toutes nos félicitations aux
heureux parents ! »

Mariages 2022-2025

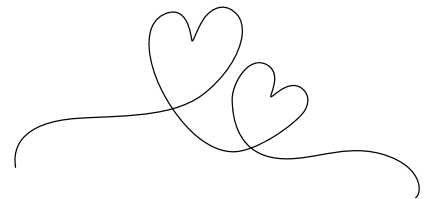
18-06-2022: Mr Xavier VAN BELLE et Mme Cathy VANCAUWENBERGHE

17-09-2022 : Mr Hugo SAZY et Mme Anne-Lise LASSALLE

12-07-2023 : Mr Gérard BAUDEL et Mme Nadine SALLES

12-10-2024 : Mr Bastien PISTORE et Mme Emma SAZY

07-06-2025 : Mr Olivier LAFITE et Mme Flavie DURAND



« Toutes nos félicitations aux mariés »

Décès 2021-2025

23-04-2022 : Claude DELZERS.	06-08-2023 : Isabelle ROMBOLETTI, veuve LAFOURCADE.
12-05-2022 : Guy LAGACHE.	20-11-2024 : Alain BRINGAY.
10-07-2022 : Jacques ROQUES.	22-12-2024 : Nanou MERLHE.
26-10-2022 : Ginehe CASTAGNA, épouse MONS.	30-12-2024 : Odehe BEQUIÉ, veuve MACABIAU.
03-03-2023 : Catherine STEFENELLO, veuve DUSO.	28-04-2025 : Dominique TORT.
10-03-2023 : Alain DUCHAYNE.	16-06-2025 : Laurence MELLANO, veuve BADENS.
10-06-2023 : Sandra BELMONTET, épouse DEL MARCO.	18-06-2025 : Lucie CASTAGNA, veuve PONTI.
03-07-2023 : Loucas DELFINI.	02-07-2025 : Nicole FAURÉ.
	26-07-2025 : Serge FURLAN.



« Sincères condoléances
aux familles »

Hommages : Ils ont participé à la vie communale et nous ont quittés depuis notre dernier bulletin.

Décès de Monsieur Jacques ROQUES.

Il a consacré 31 ans au service de la commune et des Caumontois, maire-adjoint durant trois mandats puis à sa demande, conseiller municipal les dernières années. 31 années, c'est aussi une belle aventure humaine, un travail d'équipe où il a su entendre les points de vue différents et nous avons tous apprécié son sens du devoir, son écoute, sa sagesse, et sa grande culture.

Décès de Madame Isabelle LAFOURCADE

Agent administratif, recrutée en 2006, elle a consacré 15 ans au service de la commune en tant que responsable de l'Agence Postale. Nous avons beaucoup d'admiration pour sa force de caractère et son courage. Isabelle avait la passion et le respect du travail, elle était un exemple. Nous garderons dans nos cœurs, le souvenir d'une personne exceptionnelle, trop tôt disparue.

Décès de Monsieur Alain BRINGAY

Conseiller durant deux mandats de 1995 à 2008. Il a su mettre son dévouement au service de la commune, très impliqué dans la vie associative, membre de l'association de chasse, il retrouvait régulièrement ses amis. Nous garderons en mémoire son amour pour CAUMONT, sa générosité et son sens de l'amitié.

Décès de Monsieur Nanou MERLHE

Pendant 31 ans au service de la commune, il a été un pilier de l'équipe municipale, son soutien, sa bienveillance et son sens de l'humour resteront dans nos cœurs, ses engagements lui valurent la médaille d'honneur régionale, départementale et communale en 2007. Nous garderons de lui, le souvenir d'un élu dynamique très engagé dans le cadre de ses activités associatives au sein de la société de chasse et de son dévouement auprès des agriculteurs, trésorier de la Cuma durant plusieurs années.

Décès de Madame Nicole FAURÉ

Atsem au sein de notre école de 1998 à 2004. Durant ces années, elle a marqué notre communauté par son dévouement et sa grande proximité avec les enfants.

Le soutien au SDIS 82 et les 15 interventions en 2024 sur la commune



L'Assurance maladie : le dépistage doit être une priorité !

Caumont n'est pas épargné par la hausse des cancers. Malgré une prise en charge à 100 %, les dépistages sont souvent remis à plus tard.

Alors, pourquoi remettre à demain ce qui peut vous sauver la vie aujourd'hui ?

Le cancer du sein

Le dépistage, comment en bénéficier ?

C'est la mammographie qui permet de faire ce dépistage tous les deux ans de 50 à 74 ans. Il faut prendre rendez-vous avec l'invitation de la CPAM dans un centre agréé. Il y en a cinq dans le Tarn-et-Garonne. L'examen est pris en charge à 100% : aucun frais n'est à avancer.

Le cancer colon-rectal

Le dépistage est simple et pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie pour les hommes et les femmes de 50 à 74 ans. Il suffit de retirer un kit colorectal à la pharmacie, chez son médecin traitant ou sur le site «monkit.depistage-colorectal.fr». Ce kit comprend une notice pour réaliser le prélèvement chez soi en toute intimité. On envoie ensuite le test par la poste, tout simplement. Les résultats sont disponibles en 15 jours.

Le cancer du col de l'utérus

Le frottis peut être réalisé chez un médecin, une sage-femme ou un gynécologue tous les 3 ou 5 ans selon l'âge. Entre 25 et 65 ans, c'est un suivi essentiel dans la vie d'une femme.

La situation à Caumont

4 femmes sur 10 ne sont pas à jour du dépistage du cancer du sein : 43%

1 personne sur 4 a réalisé le test du dépistage du cancer colorectal : 28%

4 femmes 10 sur ne sont pas à jour de leur suivi du dépistage du cancer du col de l'utérus : 38 %

**Faites-vous dépister,
Parlez-en autour de
vous !**

Les informations communales

AGENCE POSTALE COMMUNALE

La Poste a renouvelé la convention avec la municipalité pour une durée de 6 ans avec évaluation de la fréquentation dans 3 ans.

Ce service ne peut perdurer que si les usagers sont suffisamment nombreux.

OPAH (opération programmée pour l'amélioration de l'habitat)

Si vous souhaitez rénover votre habitat prenez contact avec URBANIS : 06.68.32.57.30

ECLAIRAGE PUBLIC

La municipalité a transféré la compétence éclairage public au Syndicat départemental d'énergie de Tarn et Garonne.

TAXES COMMUNALES

Les taux des taxes foncières et taxe d'habitation n'ont pas été augmentés en 2025.

TRANSPORTS SCOLAIRES

La région Occitanie prend en charge les transports scolaires.

La commune participe à 50% pour les familles qui ne scolarisent pas leurs enfants dans un établissement de secteur et qui ne sont pas pris en charge par la Région.

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Nous avons une pensée pour Odette MACABIAU, secrétaire, décédée le 30-12-2024.

L'association a été dissoute en 2023. Le solde du compte a été versé à l'école. Un grand merci aux membres de l'association.

ANIMAUX

1/ CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

Elle est renouvelée en 2025 avec l'association « Les Amis des Chats » de Roquecor. La municipalité remercie les personnes qui participent à cette action.

2/ CHIENS ERRANTS

Les propriétaires de chiens sont priés de tenir leur animal en laisse sur les lieux publics.

Le Pass Déchet'Tri

Depuis le 30 septembre 2024, l'accès aux déchetteries de Saint Béart (Castelsarrasin), Saint-Pierre (Moissac) et La Biarne (Saint-Nicolas de la Grave) se fait uniquement avec le Pass Déchet'Tri.

Le Pass Déchet'Tri est une carte d'accès nominative qui permet aux usagers de se rendre dans les trois déchetteries du territoire. Ce système électronique remplace l'ancien macaron.

Pour commander votre Pass, remplissez le formulaire en ligne sur notre site internet ou rendez-vous à l'accueil du service Collecte Déchet. Une fois obtenu, il suffira de le présenter à l'entrée des déchetteries pour un accès rapide.

Le premier Pass est gratuit, et son renouvellement en cas de perte coûte 10 €.

Pour plus d'informations, consultez le site officiel de la Communauté de Communes Terres des Confluences ou contactez le service déchets:

- Mail : service.dechets@terresdesconfluences.fr
- Tél. : 05 63 95 56 00 — choix 2



Les aides à la rénovation OPAH

L'OPAH accompagne les habitants de 22 communes intercommunales, dont Caumont, pour la réhabilitation de logements, avec un accent sur l'efficacité énergétique et l'adaptation aux besoins des personnes âgées ou handicapées. Lancée le 1er août 2024 pour 3 ans, elle propose des aides aux propriétaires et bailleurs, en complément des dispositifs de l'ANAH et du Département, alignées sur les objectifs du Plan Climat et du PLUi récemment approuvé. En plus des aides de l'ANAH et du Conseil Départemental, l'OPAH comporte des volets spécifiques :

- Opération façade sur six communes
- Des primes pour les propriétaires réhabilitant des logements vacants
- Primes spécifiques pour le rétablissement d'accès aux étages

Lien de contact :

Mail : guilhem.clergue@urbanis.fr

Tél. : 06 68 32 57 30

Marre d'être solo ? Découvrez U&CO, à Moissac et à la Ville-Dieu-du- Temple

